



Délais d'accès à la formation : entre 1 et 3 mois (délais de planification).

Modalités d'inscription : renvoyer le bulletin d'inscription complété, nous contacter pour toute demande d'inscription.

Pour les formations INTRA, au moins un entretien téléphonique préliminaire sera réalisé.



## OBJECTIFS

À l'issue de cette formation, les stagiaires seront capables de décrire les nouveaux services de mobilité et les nouvelles problématiques liées à l'introduction des navettes autonomes et taxi-robots sur la voie publique identifier les nouvelles réglementations et celles à venir pour ces nouveaux types de véhicules et les exigences applicables en matière d'essais et d'homologation

## PUBLIC VISÉ

Constructeurs et Equipementiers, Gestionnaires d'infrastructures, Pouvoirs publics, Urbanistes, Assureurs, Opérateurs de transport, Universités, Juristes

## PRÉ REQUIS

Aucun pré-requis nécessaire



## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Différencier les niveaux d'automatisation 4 et 5 et distinguer les nouveaux systèmes embarqués/débarqués/infrastructures, leurs services et leurs principaux enjeux techniques économiques
- Préciser les scénarios/protocoles d'essais nécessaires pour homologuer le véhicule, le parcours, l'infrastructure et le service

## MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Présentation théorique illustrée avec des exemples concrets  
Remise d'une documentation pédagogique numérique pendant le stage.

## QUALIFICATION INTERVENANT(E)(S)

Expert UTAC en réglementation/essais/homologation de systèmes ADAS et véhicules automatisés

## PARCOURS PÉDAGOGIQUE

### Technologie des navettes autonomes/robot-taxis et contexte environnemental

Principe de fonctionnement des véhicules automatisés, navettes autonomes et taxis-robots

Les niveaux d'automatisation 4 et 5

Les nouveaux systèmes embarqués/débarqués et leur interaction

Les nouveaux services de mobilité : principaux enjeux techniques, économiques

### Exigences réglementaires et essais

Les acteurs réglementaires, normatifs et consoméristes. Processus d'élaboration de la réglementation automobile

Réglementation et homologation des véhicules automatisés

Les 2 nouvelles réglementations entrant en vigueur en 2022 pour les

navettes autonomes et robot-taxis en France et en Europe

Protocoles d'essais d'homologation des véhicules, du parcours, de l'infrastructure, du service

Les organismes en charge des homologations



## MÉTHODES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation individuelle des connaissances en fin de formation.

## MODALITÉS D'ACCESSIBILITÉ

Personne en situation de handicap, nous contacter pour échanger sur vos éventuels besoins d'aménagement à prévoir. Référente Handicap : Christelle AUGER : christelle.auger@utac.com



3.50 Heures  
0.5 Jour



De 4 à 12 Personnes



Intra (par jour) : Nous consulter  
Inter (par stagiaire) : 388.00 €





Navettes autonomes et robots taxis/livreurs : nouvelles réglementations 2022  
en France et en Europe, essais et homologation.

**Contactez-nous !**

Christelle AUGER  
Responsable formation C&F

Tél. : 0169804280  
Mail : christelle.auger@utac.com



Décembre 2025

Version : 305F-20251128

